Solidarité : face aux risques environnementaux, la sécurité civile

Fiche méthode

(EMC 5e · La solidarité et ses échelles)

La démarche pour analyser une situation de catastrophe

1. Je nomme le risque. Quel aléa ? Est-il naturel (climat ou Terre), technologique, ou une pollution ? Le changement climatique l'aggrave-t-il ?

2. Je décris la vulnérabilité. Qui et quoi sont exposés : habitants, maisons, écoles, routes ?

3. Je trouve qui agit, et quand. Chacun, le maire, les sapeurs-pompiers, le préfet, la police et la gendarmerie, les associations, l'Union européenne ; avant, pendant, après.

4. Je justifie avec un texte. Loi du 13 août 2004 (« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile »), préambule de 1946 (alinéa 12), loi du 13 juillet 1982 (catastrophes naturelles).

Le réflexe — la sécurité civile n'est pas l'affaire des seuls pompiers : chacun alerte, se protège et aide, selon ses possibilités.

Cas 1 · Rappels : aléa et vulnérabilité

Réflexe — aléa = le phénomène ; vulnérabilité = ce qui est exposé ; risque = aléa + vulnérabilité.

Exemple. Une avalanche dévale une pente où l'on vient de construire un chalet de vacances.

Aléa : l'**avalanche**. Vulnérabilité : le chalet et ses occupants, exposés. Sans le chalet, il n'y aurait presque pas de risque.

Attention — atténuer (réduire les gaz à effet de serre) ≠ s'adapter (se préparer aux effets déjà là).

Cas 2 · Classer un risque

Réflexe — climat → souvent aggravé ; intérieur de la Terre → sans lien ; usine, barrage, transport → technologique ; air, eau, sols → pollution.

Exemple. Un été très sec, puis un orage de grêle ; quelques mois plus tard, un séisme.

Sécheresse et orage : risques **naturels venus du climat**. Séisme : risque **naturel venu de la Terre**, sans lien avec le climat.

Attention — majeur = rare mais grave, pas « fréquent ».

Cas 3 · Qui intervient ?

Réflexe — alerter → chacun ; héberger → le maire ; secourir → les pompiers ; coordonner → le préfet ; sécuriser → police, gendarmerie ; soutenir → associations.

Exemple. Un camion de produit toxique se renverse sur une départementale près d'une école.

Un témoin appelle le **18** ou le **112** ; les **pompiers** interviennent ; les **gendarmes** ferment la route ; l'école se met à l'abri ; si la crise s'étend, le **préfet** dirige les secours.

Attention — le préfet est nommé par l'État ; le maire est élu par les habitants.

Cas 4 · Avant, pendant, après

Réflexe — avant → prévenir, s'entraîner ; pendant → alerter, s'abriter ; après → aider, indemniser, reconstruire.

Exemple. Une commune affiche les zones inondables, puis envoie l'alerte quand la rivière monte, puis rouvre son école hors de la zone inondable.

> Afficher les zones : **avant**. Alerter : **pendant**. Reconstruire plus loin : **après**, en réduisant la vulnérabilité.

Attention — pendant l'alerte, on ne va pas chercher un enfant à l'école.

Cas 5 · Étudier une catastrophe réelle

Réflexe — aléa → vulnérabilité → acteurs → avant, pendant, après → solidarité nationale et européenne.

Exemple. Pas-de-Calais, novembre 2023 - janvier 2024.

> Aléa : pluies exceptionnelles, crues de l'Aa, de la Canche, de la Liane. Acteurs : préfet, pompiers, ARS, police, gendarmerie, maires. Solidarité : pompes néerlandaises, tchèques, slovaques ; 315 communes reconnues en catastrophe naturelle.

Attention — une crue peut revenir : celle de janvier 2024 a suivi celle de novembre 2023.

Cas 6 · Une pollution lente

Réflexe — quelle substance ? qui contrôle ? qui protège ? comment réduire à la source ?

Exemple. Des nitrates et un pesticide sont trouvés dans un captage d'eau potable.

> Contrôle : l'**ARS**. Protection : informer les habitants, eau en bouteille si besoin. Solution durable : réduire les rejets **à la source**.

Attention — invisible ne veut pas dire sans danger.

Les pièges

- Le changement climatique ne cause pas les séismes ni les éruptions volcaniques.
- Le préfet n'est pas élu : il représente l'État ; le maire, lui, est élu.
- La sirène du premier mercredi du mois à midi est un essai ; un son continu de 30 secondes annonce la fin d'une alerte.
- Pas d'indemnisation « catastrophe naturelle » sans arrêté publié au Journal officiel.
- Pendant une inondation : ni voiture sur une route inondée, ni trajet pour chercher un enfant à l'école.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).